



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24
Date de la convocation		
01/06/2023		
Date d'affichage		
01/06/2023		

Séance du 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 09 Juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de RONDET Chantal, MAIS Jean-Michel, FRACCHETTI Bernard, BOUCLEY Evelyne, DUSSES Jacques, PELLETIER Mathieu, SALLABERRY Muriel qui ont donné respectivement pouvoir à LE COADIC Bruno, DELPUECH Jean-Luc, HIRIGOYEN Philippe, MAGIEU Philippe, BENOIT-DELBAST Jacqueline, CHESSOUX Stéphanie et DUBOS Christelle

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien

Secrétaire de séance : PETITJEAN Jérôme

N°2023-06-09-09/58 – Intégration dans le Domaine Public de la rue du Stade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L 141-1 et suivants,

Considérant qu'il convient de régulariser l'emprise de la rue du stade, du parking du collège par une série de distractions pour faciliter la gestion de la voirie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'intégration dans le domaine public des parcelles indiquées dans le tableau ci-dessous
- APPROUVE la rétrocession de ces mêmes parcelles dans le domaine communautaire,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes afférents.



DOCUMENT D'ARPENTAGE ETABLI LE 27/01/2022						
SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE			
SECTION	N°	SURFACE	SECTION	N°	SURFACE	PROPRIETAIRES
C	3398	02ha.49a.65ca.	C	3785	02ha.37a.83ca.	Département des Landes
			C	3786	11a.82ca.	commune de LABENNE
C	3611	26ha.06a.88ca	C	3878	26ha.02a.87ca.	commune de LABENNE
			C	3788	04a.01ca.	commune de LABENNE
C	3760	03ha.11a.24ca.	C	3789	03ha.06a.14ca	Mme COYOLA Marie-Lucienne
			C	3790	05a.10ca.	commune de LABENNE
C	2895	06a.67ca.	C	3774	04a.40ca.	commune de LABENNE
			C	3775	02a.27ca.	commune de LABENNE
C	2897	08a.42ca.	C	3776	07a.37ca.	commune de LABENNE
			C	3777	01a.08ca.	commune de LABENNE
C	2898	56a.34ca.	C	3778	40a.74ca.	commune de LABENNE
			C	3779	14a.35ca.53ca.	commune de LABENNE
			C	3780	53ca.	commune de LABENNE
C	3182	4ha.62a.79ca.	C	3781	03ha.86a.31ca.	commune de LABENNE
			C	3782	72a.10ca.	commune de LABENNE
			C	3783	56ca.	commune de LABENNE
			C	3784	22ca.	commune de LABENNE

A Labenne, 13 Juin 2023

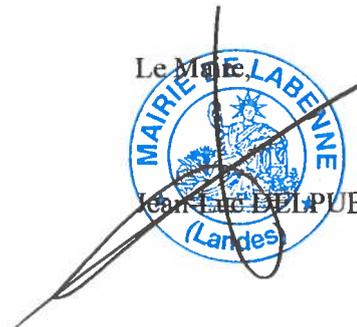
Le Secrétaire de séance

Jérôme PETITJEAN



Le Maire

Jean-Luc DELPUECH



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 14/06/2023

Et publication et/ou notification le 14/06/2023